



# TENUES VESTIMENTAIRES AU COLLEGE

publié le 09/06/2016

---

Nous avons constaté, ces derniers jours, un grand nombre de tenues inappropriées. En référence au règlement intérieur du collège, nous vous rappelons que les élèves doivent venir dans l'établissement avec une tenue correcte.

Ainsi, à titre d'exemple, les chaussures de plage (type tongs ou claquettes), les shorts trop courts ou les shorts de plage, les tee-shirts laissant voir le ventre ou les dos nu, ne sont pas tolérés. Les sous vêtements ne doivent pas être visibles.

En cas de non respect du règlement intérieur, la direction se réserve le droit de contacter les familles afin que ces dernières apportent une tenue plus adéquate.

Merci pour votre compréhension.

Cordialement,

La direction.